

## DEMANDE D'ALLOCATION POUR PARENTS D'ENFANT HANDICAPÉ

PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE D'ACTION SOCIALE  
BUREAU DE L'ACTION SOCIALE

ANNEE SCOLAIRE

ETAT CIVIL

Nom patronymique ..... Prénom .....

Nom d'usage ou d'épouse ..... N° SS .....

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à ..... Adresse .....

N° de téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... .....

Mail (indispensable) : ..... .....

Célibataire  Marié(e)  PACS   
Concubinage  Divorcé (e)  Séparé (e)  Veuf (ve)

STATUT

Titulaire  Contractuel + de 6 mois  Retraité   
Stagiaire  Maître de l'enseignement privé  AED AVS

Fonction ..... Date d'entrée dans l'académie : .....

Etablissement d'exercice .....

Enseignement privé : oui  non  Quotité de travail ..... %

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nom et prénom du conjoint : ..... date de naissance .....

Conjoint en activité : oui  non

Conjoint fonctionnaire : oui  non  Education nationale : oui  non

NOM PRENOM de l'enfant	Date de naissance	Etablissement fréquenté/ niveau d'étude	Titulaire d'un revenu oui/non

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et m'engage à signaler à l'administration tout changement (administratif, familial, coordonnées...).

A Le Signature

## **Description :**

Allocation mensuelle, versée aux agents de l'Education nationale, parents d'enfants âgés de moins de 20 ans, atteints d'un handicap justifiant le versement de l'Allocation pour Enfant Handicapé servie par la CAF.

## **Conditions :**

- L'enfant doit être âgé de moins de 20 ans,
- L'enfant doit avoir un taux d'incapacité de 50% et ouvrir droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEH),
- L'enfant ne doit pas être placé en internat permanent dans un établissement spécialisé avec prise en charge intégrale des frais par l'état, l'assurance maladie ou l'aide sociale.
- L'enfant placé en internat de semaine ouvre droit au versement de la prestation au pro-rata du temps passé dans sa famille (WE ; vacances scolaires)

### **⚠ Cette prestation n'est pas cumulable avec :**

- . L'allocation aux adultes handicapés,
- . L'allocation différentielle,
- . L'allocation compensatrice pour tierce personne.

NB: pas de condition de ressources pour cette prestation.

## **Pièces justificatives communes à fournir :**

- Livret de famille,
- Dernier bulletin de salaire,
- RIB (et n° INSEE du titulaire du compte si différent de l'agent).

### ***Et, en fonction de votre situation professionnelle ou familiale :***

- Contrat de travail pour les contractuels de plus de six mois,
- Titre de pension pour les retraités,
- Justificatifs de votre situation familiale (déclaration PACS, **jugement de divorce indiquant la garde des enfants**, certificat de décès...) pour les données non reportées sur le livret de famille.

### ***Pièces justificatives spécifiques :***

- La copie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (M.D.P.H.) ou notification versement AEH en cours
- L'attestation de l'établissement d'accueil en internat de semaine (elle doit mentionner les dates et la durée des retours au foyer ; à fournir 1 fois par semestre)
- La carte d'invalidité
- En cas d'arrivée dans l'académie, attestation du bureau de l'action sociale de l'académie de départ détaillant l'historique des paiements de cette prestation.

**NB : les agents bénéficiaires de la prestation seront invités à mettre à jour leur dossier à chaque rentrée scolaire. Le paiement de l'aide ne peut se faire que si la notification AEH est en cours.**

## **Rappel important :**

Les PIM sont des prestations versées aux bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi sur le plan statutaire et financier (barème). Elles sont servies dans la limite des crédits disponibles.

Les montants et barèmes révisés périodiquement sont consultables en ligne sur le site académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr/> - le Guide de l'Action sociale

Dossier à retourner à l'adresse suivante : **RECTORAT**  
**Division des affaires financières**  
**Bureau de l'action sociale**  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence cedex  
☎ 04 42 91 72 98 ou ☎ 04 42 91 72 72 / 📠 04 42 91 73 00

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE RECEPTION :

DATE TRAITEMENT :

DECISION :  ACCORD : MONTANT : .....  REJET : MOTIF .....